



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 81459

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire au sujet de la requête des professionnels du secteur de la restauration. En effet, par le biais de leur syndicat national, les professionnels de la restauration lancent aujourd'hui un signal d'alerte. Près d'une centaine de dépôts de bilan a lieu chaque semaine dans ce secteur. Depuis 5 ans, le secteur de la restauration a du assimiler de très nombreuses modifications de son environnement législatif et réglementaire, dont plus d'une trentaine sur l'aspect fiscal. Ces professionnels sont inquiets au vu de la dégradation continue de leur activité, et exaspérés face à la multiplication de lois et de réglementations. Récemment, ils ont rédigé un « manifeste » et demandent « un moratoire sur les réformes en cours et à venir ». Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de ses réflexions et des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Le bilan du contrat d'avenir pour la restauration, mené en 2012, avait montré que des efforts réels avaient été consentis par les professionnels en matière d'emploi et de dialogue social, mais des progrès devaient néanmoins encore être accomplis en matière d'investissement et de formation. C'est la raison pour laquelle le secteur de la restauration bénéficie pleinement du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, par une baisse des coûts de main d'oeuvre via le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. En effet, la filière de la restauration commerciale est un acteur clé pour l'économie française. Dans le domaine social, elle a un rôle majeur d'intégrateur social, surtout chez les jeunes et les personnes sans qualification et propose, en parallèle, des formations qualifiantes. La filière constitue le 6e pourvoyeur d'emplois chez les jeunes de 15 à 24 ans. La filière de la restauration doit néanmoins faire face à un déficit d'image et d'attractivité : la dureté perçue du travail, combinée à une grille de salaire moyen peu attractive, bien que le salaire minima soit supérieur au SMIC hors restauration rapide, expliquent en partie les 50 000 emplois constamment non pourvus. Le syndicat national de la restauration thématique et commerciale fait état, dans son manifeste de la restauration, des charges toujours plus importantes, liées à l'évolution du coût de la vie et celui des matières premières, et un pouvoir d'achat en faible croissance, limitant la répercussion sur les prix. Afin d'accompagner le secteur de l'hôtellerie, des cafés et des restaurants (HCR), les pouvoirs publics ont défini un plan d'actions de nature économique et sociale, réparties en quatre grandes thématiques : formation, gestion des ressources humaines, observation du secteur et action économique. Ce plan d'actions a été proposé aux neuf organisations professionnelles du secteur. Compte tenu des règles relatives à la représentativité syndicale, elles ne se sont pas encore prononcées ni engagées sur ces axes de travail, au profit des entreprises et des salariés du secteur. En parallèle, l'Etat avait confié à OSEO (devenu Bpifrance) la gestion du fonds de modernisation de la restauration (FMR) qui permet aux restaurateurs d'obtenir des prêts dédiés à des conditions avantageuses. Une nouvelle convention de gestion a été signée par le Président de la République lors du salon « Planète PME » le 17 juin dernier, sur la base de nouveaux produits de financement destinés aux restaurateurs (taux fixe préférentiel 2,14 %, sans garantie ni caution personnelle, pour des montants compris entre 40 et 600 K€). Plus

lisible et plus souple, le dispositif de prêt révisé permettra de financer les actions de modernisation, de reprise et d'innovation des entreprises du secteur, au travers d'investissements importants en faveur de la mise aux normes, de l'appropriation du numérique et d'actions de formations structurantes. 4 000 entreprises pourront bénéficier de ce prêt restauration, à hauteur de 400 M€, d'ici juin 2018. Ce prêt restauration vise ainsi à faciliter l'accès au crédit des professionnels du secteur HCR et sécuriser les actions de modernisation, de reprise et d'innovation des entreprises concernées. Afin de continuer à soutenir l'innovation et la modernisation de la filière, les services de la secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire relanceront ces prochaines semaines, en associant l'ensemble des acteurs de la filière, les travaux du comité de filière restauration qui pourra traiter des cinq principales préoccupations du secteur : le recours au numérique (visibilité, référencement), les stratégies d'approvisionnement (centrales d'achats, circuits courts, etc.), le développement de l'emploi et des compétences, le financement et la fiscalité, ainsi que le développement de la nouvelle économie (valorisation des food trucks ou restauration ambulante et encadrement juridique de l'économie du partage).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81459

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2015](#), page 4431

**Réponse publiée au JO le :** [18 août 2015](#), page 6360